

COMPTE RENDU REUNION PRESIDENTS COMMISSIONS ET CODEP COMITE AURA

Du samedi 7 septembre 2024 à Lyon (Rhône)

I. Ordre du jour

Sujet I.01 – Présentation du comité directeur - des présidents de CODEP et des présidents de commissions comité AURA	5
Sujet I.02 – Présentation de la politique générale du comité AURA	6
Sujet I.03 - Intervention du président de la commission médicale	8
Sujet I.04 – Activité des commissions	9
Sujet I.05 – Salariée Comité AURA	9
Sujet I.06 – Présentation des nouveaux outils, adresses mails, éléments de communication	10
Sujet I.07 - Assemblée Générale Élective des commissions du 24 novembre 2024	11
Sujet I.08 – Formation secourisme présenté par Sylvie BOULLY	11
Sujet I.09 – Le contrat d’engagement républicain des associations	11
Sujet I.10 – Tour de table	12

Comité directeur				
		Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
HELSTROFFER Renaud	Président	X		
TARDIVEL Yannick	Président Adjoint	X		
RACHET Laurent	Trésorier	X		
BONTOUX Pierre-Jean	Trésorier Adjoint – 3 ^{ième} Vice-Président	X		
AUDOUY Patricia	Secrétaire	X		
BESZTERDA-LESIGNOLI Lidia	Secrétaire Adjointe		X	
HELME Thierry	1 ^{ier} Vice-Président	X		
PARENT Marc	2 ^{ième} Vice-Président	X		
BRENOUX Thierry	4 ^{ième} Vice-Président		X	
BARDASSIER Laurent	Administrateur		X	
BORDIGNON Christian	Administrateur		X	
BOULLY Sylvie	Administratrice	X		
CROZAT Paul	Administrateur	X		
GRAND Sébastien	Administrateur/Suppléant 1		X	
GRIMBERT Maud	Administratrice		X	
GROSBOIS Guy	Administrateur	X		
KAPFER Yves	Administrateur	X visio		
MAGNIN Laurence	Administratrice/Suppléante 2		X	

MEDARD Charline	Administratrice/Suppléante 3	X		
PONTAL Jehan	Administrateur	X visio		
VERDIER Laurence	Administratrice	X		
VINCENTI Marthe	Administratrice	X		
BEL Jean-Marc	Représentant SCA	X		

Présidents CODEP comité AURA :

NOMS	CODEP	PRESENT(e)	ABSENT(e)	EXCUSE(e)
ANTUNES Carlos	AIN	X		
TROUBAT Olivier	ALLIER	X		
SEVERAC Gilles	CANTAL			X
COLAS Régis	DRÔME/ARDÈCHE	X		
HELME Thierry	ISÈRE	X		
BRENOUX Thierry – Représenté par Laurence VERDIER – Vice-Présidente	LOIRE	X		
ANGLADE Jean Pierre	HAUTE LOIRE			X
FOURNET-FAYET Lionel – Représenté par Charline MEDARD – Vice-Présidente	PUY DE DÔME			
CARRION Denis – Représenté par Claude DE BELLEFON – Membre du CD CODEP69	RHÔNE	X		
PICARD Dominique	SAVOIE	X		
SECRET Ghislaine	HAUTE SAVOIE	X		
ARCHIMBAUD Didier (invité)	Vice-Président ALLIER	X		
COLAS Isabelle (invité)	Secrétaire CODEP 07/26	X		

Présidents commissions comité AURA :

NOMS	COMMISSIONS	PRESENT(e)	ABSENT(e)	EXCUSE(e)
PEAN Philippe	Apnée			X
TROUBAT Olivier	Archéologie	X		
COLAS Régis	Biologie	X		
VERDIER Laurence	Handisub®	X		
PAULIN Karine	Hockey subaquatique			X
MERCIER GUYON Charles	Médicale	X en visio		
FERRIER Pascale	Nage avec palmes	X		
GRAND Thibault	NEV			X
GIL Christophe	Photo-Vidéo			X
LE CORRE Laurent – Représenté par Colin-Yann JACQUIN	PSP	X		
HERESON Franck	Souterraine	X		
DESSERTINE Anne-Solange	Technique	X		
SECRET Ghislaine	Tir sur cible	X		

Président de séance : Renaud HELSTROFFER

Secrétaire de séance : Patricia AUDOUY

Les membres présents et en visioconférence donnent leur accord pour l'enregistrement de la réunion.

Sujet I.01 – Présentation du comité directeur - des présidents de CODEP et des présidents de commissions comité AURA

Le président du Comité AURA précise à l'assemblée qu'il invite les membres suppléants du CD et les présidents de commissions aux réunions du comité directeur.

Il prévoit aussi de rencontrer biannuellement les présidents de CODEP.

Le Comité AURA a été repris par la nouvelle équipe élue depuis le 22 juin 2024 suite à la gestion transitoire faite par Marc PETIT et son équipe. Malheureusement, nous n'avons pas d'historique du mandat précédent car les informations ont été effacées des boîtes mails, ordinateurs, disques durs et de ce fait nous sommes obligés de tout reconstruire. C'est pour cela qu'une évaluation des besoins, ressources, moyens sera nécessaire.

Renaud HELSTROFFER : Président du comité AURA.

Patricia AUDOUY : Secrétaire comité AURA

Ghislaine SECRET : Présidente commission tir sur cible AURA et du CODEP 74.

Dominique PICARD : Président CODEP 73.

Guy GROSBOIS : Président CTD 69 – Membre du comité directeur AURA, en charge du pôle sportif.

Franck HERESON : Représente la plongée souterraine, président de la commission départementale apnée Isère, candidat à la présidence du CODEP 38.

Thierry HELME : Président adjoint comité AURA et président CODEP 38.

Claude DE BELLEFON : Représentant du CODEP 69 et candidat à la présidence de ce même CODEP.

Régis COLAS : Président de la commission environnement/biologie et du CODEP 07/26.

Olivier TROUBAT : Président de la commission archéologie et du CODEP 03.

Didier ARCHIMBAUT : Président- Adjoint du CODEP 03.

Colin-Yann JACQUIN : Représentant de la commission Plongée Sportive en Piscine – En charge des compétitions régionales.

Charline MEDARD : Vice- Présidente du CODEP 63 et candidate à la présidence du même comité, suppléante comité directeur AURA.

Paul CROZAT : Membre du CD AURA.

Sylvie BOULLY : Membre du CD AURA – Présidente de la commission environnement/biologie de l'Ain – Impliquée dans la CTD 01, instructrice secourisme et intervient au niveau de l'équipe pédagogique nationale de secourisme.

Isabelle COLAS : Secrétaire CODEP 07/26 et secrétaire commission biologie/environnement AURA.

Régis et Isabelle COLAS faisaient parti du Comité Directeur sous le mandat de Daniel RICCARDI.

Yannick TARDIVEL : Président adjoint Comité AURA.

Anne Solange DESSERTINE : Présidente de la Commission Technique Régionale depuis 10 ans et secrétaire de la Commission Technique Nationale.

Marc PARENT : Vice-Président AURA en charge du pôle technique, responsable de la formation MF2 à la CTR AURA.

Carlos ANTUNES : Président du CODEP 01 depuis 8 ans en mandature sortante.

Pascale FERRIER : Présidente de la commission nage avec palmes.

Jean-Marc BEL : Représentant des SCA au comité AURA.

Marthe VINCENTI : Membre du comité directeur AURA, référente des commissions culturelles.

Laurence VERDIER : Membre du comité directeur AURA avec une mission HANDISUB® et représentante du CODEP 42.

Pierre Jean BONTOUX : Trésorier adjoint comité AURA.

Charles MERCIER-GUYON : Président commission médicale AURA, médecin de la commission nationale tir sur cible.

Yves KAPFER : Membre du CD aura en charge de la communication, des relations avec les commissions culturelles, Vice-Président de commission nationale photo/vidéo.

Sujet I.02 – Présentation de la politique générale du comité AURA

- Création de pôles présenté par Renaud HELSTROFFER

Des pôles ont été créés pour coordonner les différentes disciplines en travaillant sur la transversalité, sur des thématiques spécifiques, en coordination et en aucun cas pour remplacer les commissions qui ont leur propre autonomie et dont le président reste le seul responsable de sa commission.

Il sera nécessaire de mettre en lumière ce qui se fait déjà.

Vous trouverez en *annexe n°1,2 et 3*, le positionnement des membres du Comité AURA tel qu'il a été défini en mai 2024. Les personnes notées sur des pôles en lien avec des commissions existantes sont à voir comme des référents. Ces éléments ne sont pas figés.

- Règles budgétaires présenté par Laurent RACHET

Le comité directeur souhaite revoir les règles budgétaires et plus particulièrement dans la formation des cadres toutes commissions confondues en laissant de la place au développement.

Le Comité AURA possède une trésorerie pouvant lui permettre de budgétiser cette orientation et plus particulièrement selon deux axes :

- Augmentation des cas de prise en charge des actions :
 - *Pour la technique : Les formations E1, TSI, ANTEOR, Formateur de TIV, les stage initiaux et capitalisation MF1-MF2.
 - *Pour les commissions culturelles : Les journées à thème.
 - *Pour les commissions sportives : Les formations initiateur/entraîneur.

Les éléments cités ci-dessus sont des exemples, ne sont pas exhaustifs et sont à étendre à toutes les commissions.

- Augmentation des montants de prise en charge afin que les aides soient attribuées directement aux adhérents en réduisant le coût des actions.

Les règles de financements sont en cours de validation par le CD et des simulations seront faites pour évaluer la faisabilité en fonction des capacités financières du Comité comprenant les aides versées (ANS...).

Les règles existantes restent d'actualité jusqu'à promulgation des nouvelles règles.

Les demandes transmises actuellement sont comptabilisées sur les anciennes règles. Quand les nouvelles règles seront validées, il y aura un effet rétroactif, par rapport au budget prévisionnel, pour les actions entre fin novembre 24 et la fin de saison et les actions réalisées entre septembre et fin novembre 24 seront revues. Certains budgets prévisionnels n'ont pas été transmis au comité AURA (commissions – CODEP). Tous les budgets prévisionnels, y compris ceux transmis avec du retard, seront examinés et une réponse rapide sera donnée.

Si une action n'était pas prévue dans le budget prévisionnel et rentre dans les nouvelles règles budgétaires, faire une demande qui sera examinée.

Les budgets prévisionnels des CODEP en seront impactés quant au montant de participation du Comité AURA et à l'avenir sur les actions financées.

Le représentant des SCA s'interroge sur l'attribution de l'aide financière à la formation aux candidats effectuant leur formation en SCA. La réponse du président du Comité est que cette aide est destinée uniquement aux structures associatives.

Laurent se propose d'accompagner, les nouveaux présidents de commissions, à la réalisation du budget prévisionnel de la prochaine saison et des dates butoirs de retour seront définies.

Ces mesures, par l'intermédiaire du budget prévisionnel du Comité, seront présentées lors de l'AG du 24 novembre 2024.

Le Comité propose que l'aide au fonctionnement soit proportionnelle aux nombres d'actions réalisées afin d'encourager les CODEP au développement de celles-ci.

La saison précédente, environ 130 000 euros avaient été accordés mais uniquement 80 000 euros avaient été consommés, commissions et CODEP confondus.

Une question est posée : Est-il prévu une aide pour les CODEP plus isolés demandant des déplacements importants ?

Aide à la réussite : Échange de l'auditoire sur le maintien de cette aide avec des avis partagés. Le débat n'est pas clos à ce jour.

CODEP 42 : Un nouveau CODEP a été élu en juillet 2024. Des difficultés de fonctionnement antérieures ont abouti au fait que certaines commissions, ont fait leur demande en temps voulu, ce qui n'a pas été le cas pour d'autres. Les demandes ANS n'ont pas été transmises représentant un manque à gagner de 5 000 euros. De plus, il reste des factures à régler au Comité, à la FFESSM d'un montant d'environ 2000 euros sur les 4 000 euros disponibles. La trésorerie était de 25 000 euros en septembre 2023.

Une demande exceptionnelle sera formulée au Comité.

Financement des grands événements : Il est noté, à ce jour, dans les règles financières que le Comité AURA ne peut financer que jusqu'à l'équilibre. Ces règles pourraient être modifiées, avec l'attribution d'aides équitables, mais en laissant la possibilité aux associations de faire des bénéfices leur permettant de développer des actions et activités.

Voir pour développer des financements extérieurs car les subventions ANS et nationales sont en réduction. Le mémoire d'instructorat, de Franck PECOL, a été réalisé sur ce thème.

Sujet I.03 - Intervention du président de la commission médicale

La commission est au ralenti depuis 1 an ½ par perte de motivations des médecins fédéraux depuis que la délivrance du Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) a été autorisée à tous les médecins. Actuellement, 25 médecins fédéraux en AURA ce qui est insuffisant.

Afin de développer le nombre de médecins fédéraux, la commission médicale a besoin du Comité AURA, des CODEP, des licenciés pour constituer un annuaire de médecins prêt à être formés aux spécificités des pratiques de notre fédération. En cas de médecin intéressé, le mettre en contact avec le président de la commission médicale.

Le règlement de la FFESSM étant peu clair sur ce point, établit, par tradition, que le président de la commission médicale est élu par ses pairs. Certains Comité et CODEP élisent leur président de la commission médicale au même titre que les autres commissions. Charles MERCIER-GUYON souhaiterait que le Comité étudie cette possibilité.

Besoin de récupérer l'adresse mail de la commission médicale et d'avoir accès au site pour actualiser la liste des médecins.

Il est désireux d'avoir des contacts avec les commissions, les CODEP pour échanger sur des thèmes prévalents.

A l'heure actuelle, le Comité AURA est en attente de la finalisation d'accès à une solution Google Workspace qui donnera accès à Outlook, un drive et permettra de répondre, en autres, aux demandes du président de la commission médicale.

Cf annexe n°4 – Rôle des médecins fédéraux.

Sujet I.04 – Activité des commissions

Le président du Comité souhaiterait que les présidents de commissions informent les présidents de CODEP quand une manifestation se déroule dans leur département. Ceci afin de mettre en visibilité les activités réalisées et éventuellement de s'y rendre.

La mutualisation des moyens est en cours de réflexion.

La commission technique fait remonter que dans certaines CTD, malgré la présence du président, certains encadrants dérogent aux règles établies en outrepassant le président de CTD.

Le président du Comité précise qu'il est important de respecter les règles statutaires sous peine de rendre caduc les décisions prises.

Sujet I.05 – Salariée Comité AURA

Elise GUERIN, salariée du Comité AURA est associée à nos démarches par l'intermédiaire, par exemple, de l'accès aux procès-verbaux des comités ce qui lui permet d'avoir les éléments pouvoir répondre aux demandes émanant des licenciés et autres.

Un avenant à son contrat de travail a été signé et mis en place depuis le 1^{er} septembre lui permettant, à sa demande, deux jours de télétravail par semaine le mardi et jeudi.

Dans le cadre du droit à la déconnexion, l'achat d'un portable spécifique à l'activité du comité AURA est prévu avec un transfert des appels du fixe du Comité sur le portable.

Ses horaires de travail pendant les jours de télétravail seront de 10h00 à 18h00 avec une pause déjeuner d'une heure, de 13h à 14h. Les autres jours de la semaine, les horaires de travail seront de 8h30 à 16h00, incluant une pause déjeuner de 30 minutes de 12h à 12h30.

Il serait intéressant que ces informations horaires soient inscrites sur le site du Comité.

Sujet I.06 – Présentation des nouveaux outils, adresses mails, éléments de communication

Il va être nécessaire de mettre à jour les adresses mails des présidents de CODEP et commissions. Ceci pourrait être réalisé, par les membres du CD, lors des AGE des CODEP.

Une solution pérenne avec utilisation de mailing est en cours de développement.

Il est soulevé la difficulté pour le Comité d'avoir à jour les coordonnées des présidents du Comité AURA. Afin de permettre une diffusion plus large de l'information, il pourrait être aussi envisagé de communiquer avec les adhérents via Facebook, Instagram et d'arriver à cibler nos communications en fonction des centres d'intérêts et permettre à chacun d'avoir accès à ces informations.

Un travail important sera à réaliser sur le maillage des Facebook des commissions et des CODEP afin de fluidifier l'information et de la rendre visible par le plus grand nombre.

Il est précisé que l'information instantanée se fait plutôt par l'intermédiaire de Facebook et d'Instagram et l'information permanente par l'intermédiaire du site VP dive.

Une formation sur l'utilisation des réseaux (Facebook) est prévue le 2 et 3 octobre (2 fois 7h) et il reste 2 places. Sylvie BOULLY est intéressée.

L'utilisation de VP Dive est variable suivant les CODEP, commissions AURA avec des questionnements sur la gestion des données selon les règles RGPD. Néanmoins, VP dive reste un outil performant en termes d'informations et permet à chaque commission d'avoir son site individuel lui permettant la gestion autonome de ses activités dont les inscriptions.

Projet du comité AURA : Elaboration d'un trimestriel traitant des sujets de la vie quotidienne des CODEP, clubs.

Communication et charte graphique :

- Les présentations du bilan des commissions et du comité directeur, pour l'AGE, seront à réaliser sur un document power point type qui sera transmis à chacun.
- Un point est réalisé sur les outils de communication à disposition des CODEP et commissions. Il apparaît que les kakémono, banderoles, flam...sont vieillissantes et/ou avec des logos obsolètes et qu'il y a un réel besoin de renouvellement.
- Les besoins vestimentaires, lors de représentation de la région, sont variables suivant les commissions et les situations (remise diplômes, compétitions....).

Il est précisé par certaines commissions que le port de ces tenues ne doit pas revêtir un caractère obligatoire du fait que certains sponsors imposent le port de leur tenue lors des compétitions.

Un sondage sera effectué, par le pôle communication, auprès des présidents de commissions et CODEP afin d'évaluer les besoins.

Sujet I.07 - Assemblée Générale Élective des commissions du 24 novembre 2024

Le comité directeur du Comité AURA ayant été élu le 22 juin 2024, cette AG comprendra uniquement l'élection des commissions. Suite à cela, chaque président devra nommer, dans le mois qui suit l'élection, deux vice-présidents.

Lors de cette AG, chaque commission présentera son bilan.

Une invitation, comprenant la notice individuelle de candidature, sera envoyée à chaque président de commissions d'ici une quinzaine de jours.

La présidente de la commission technique demande à ce que certains instructeurs, qui ont reçu des courriers de menace, par le Comité antérieur soit réhabilités lors de cette assemblée générale sans oublier les moniteurs MF1 qui ont été menacés d'annulation de leur diplôme.

Sujet I.08 – Formation secourisme présenté par Sylvie BOULLY

Les départements du 38, 42, 69, 73 et 74 ont une habilitation pour la formation de secourisme de Premier Secours Citoyen (PSC) et de formateur PSC.

Un nouveau décret a été promulgué le 20 mars 2024 relatif aux formations de premiers secours.

Sylvie BOULLY fait partie du groupe de travail sur le secourisme au sein de la CTN avec comme missions :

- Le recensement de l'ensemble des agréments, des formateurs avec leurs diplômes.

Plusieurs départements ont mis en place des formations PSC + RIFA.. A ce jour, pas d'obligations de recyclage pour les formations RIFA..

Sujet I.09 – Le contrat d'engagement républicain des associations

Il doit être signé, tous les ans, par le représentant légal de l'association afin de continuer à pouvoir bénéficier des subventions publiques.

Ce contrat, mis en place par la FFESSM, est disponible en ligne. Il est demandé, aux présidents de CODEP, de relancer les présidents de leur département pour adhérer à cette démarche.

Sujet I.10 – Tour de table

*Echange autour de la formation niveau 3 au niveau des CTD : Il n'est pas du rôle d'une CTD d'effectuer des formations niveau 3 qui doivent être assurées par les clubs. Si un club est dépourvu d'encadrement, il peut faire appel à des encadrants d'autres clubs. Des expériences ont été faites de demande d'aide à d'autres clubs qui se sont avérées peu concluantes. Dans tous les cas, la formation des niveaux 3 par les CTD doit être une solution provisoire.

*Handisub® : Organisation d'un week-end de recyclage pour les cadres Handisub® les 5 et 6 octobre à Annecy.

La Secrétaire

Patricia AUDOUY



Le Président

Renaud HELSTROFFER



Annexe n°1



Communication

- Mission
- Responsable

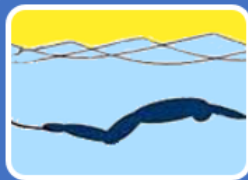
Yves KAPFER - Yannick TARDIVEL
Lidia BESZTERDA – Paul CROZAT –
Thierry HELME



Culturel

- Mission
- Responsable

Marthe VINCENTI - Yves KAPFER



Sportif

- Mission
- Responsable

Guy GROSBOIS – Jehan PONTAL
Pierre-Jean BONTUUX – Paul
CROZAT



Technique Lien CTR

- Mission
- Responsable

Marc PARENT – Guy GROSBOIS

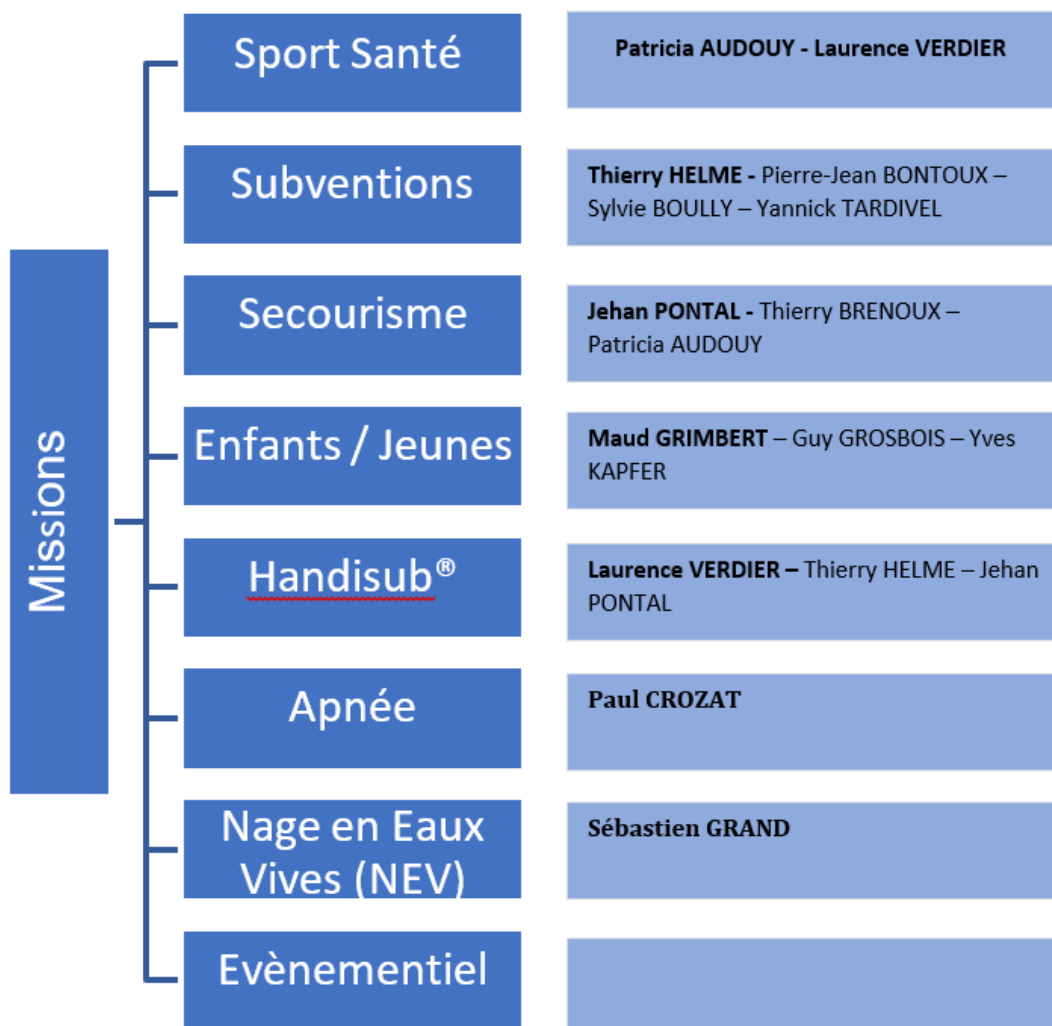


Relation avec les CODEPS

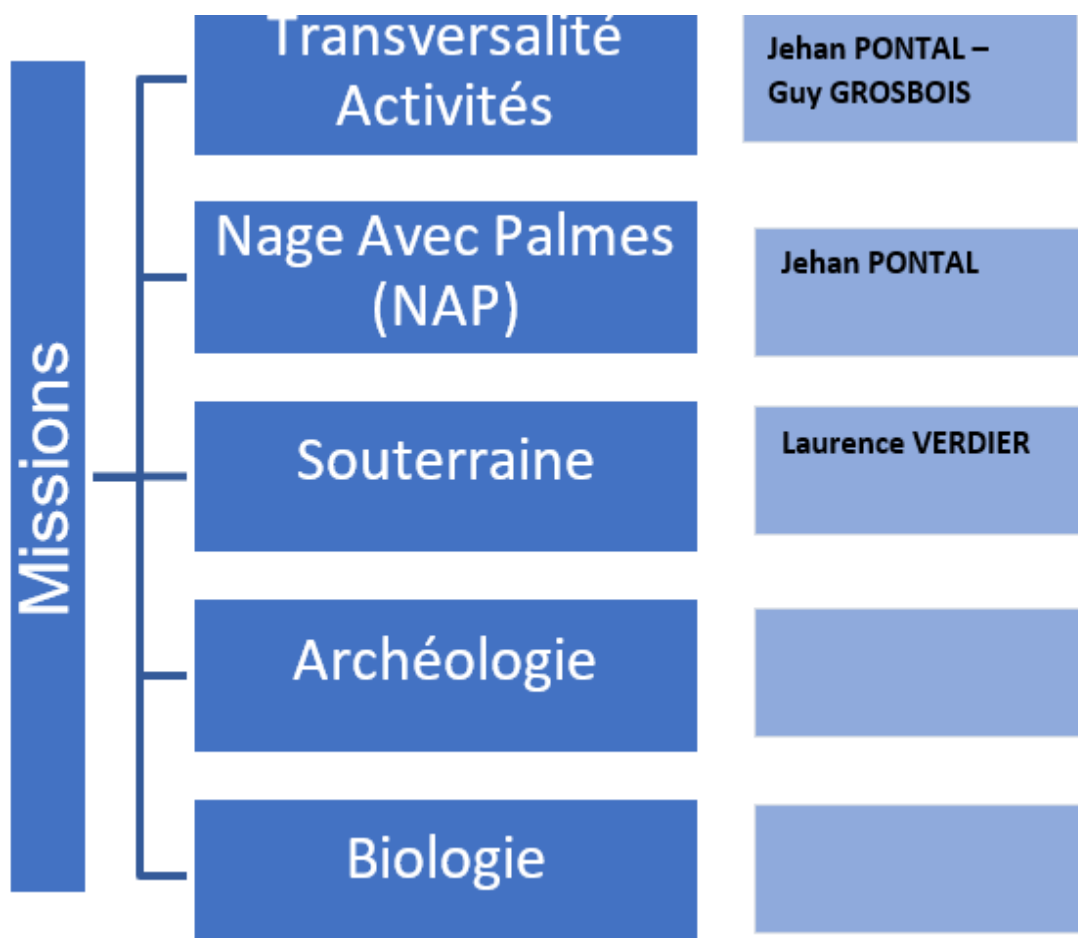
- Mission
- Responsable

Thierry HELME – Thierry BRENOUX -
Guy GROSBOIS Renaud HELSTROFFER

Annexe n°2



Annexe n°3



Annexe n°4

Présentation de la CMPR AURA et nécessités d'adaptation

La Commission Médicale et de Prévention Régionale est une commission consultative qui assume plusieurs fonctions :

En premier lieu, elle assure un rôle de conseil auprès des instances fédérales régionales, les commissions

Elle, forme et inscrit les médecins fédéraux, a un rôle de conseil, par l'intermédiaire des médecins fédéraux, auprès des clubs et SCA, des comités départementaux et de leur médecin, du comité AURA et de ses commissions.

Le rôle des médecins fédéraux ne se réduit pas à établir les certificats médicaux de non contre-indication à la pratique des activités subaquatiques (d'autres médecins, dans certains cas sont également habilités à rédiger ces certificats).

Ce rôle est multiple, de soins certes, mais aussi et surtout de prévention par l'éducation et la formation des licenciés.

Ces deux dernières actions sont les plus importantes et se manifestent sur plusieurs plans :

- Au sein des clubs, par les conseils aux dirigeants, **l'organisation des RIFAP et des sessions ANTEOR et de secourisme,**
- En collaboration avec la Commission Technique Régionale en **participant dans la mesure du possible aux stages et examens,**
- Par **des interventions « magistrales »** auprès des clubs et des Organismes Déconcentrés qui le demandent.
- Enfin, le médecin fédéral, de par ses connaissances théoriques et surtout pratiques de la plongée, sera à même de **donner des conseils médicaux, mais aussi techniques lors de la consultation,** instant privilégié qui précède la délivrance du certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités subaquatiques ; ces conseils permettront de pratiquer mieux, plus longtemps et avec une plus grande sécurité leur activité.

La Commission Médicale et de Prévention Interrégionale participe également activement aux travaux de la Commission Nationale, essentiellement au moyen de ses médecins spécialistes (anesthésie-réanimation, cardiologie, diabétologie, pneumologie, rhumatologie, médecine du sport, médecine hyperbare et subaquatique, ORL, ophtalmologie, pédiatrie, psychiatrie...).

Les médecins fédéraux de la région AURA :

Nous vivons encore les conséquences de la suppression quasi complète du rôle du médecin fédéral dans la validation des CACI.

Son rôle se limite maintenant dans les textes à l'examen pour reprise de la plongée après accident, au Trimix Hypoxique, Apnée en profondeur au-delà de 6 mètres en compétition et de ce fait, de nombreux médecins fédéraux se sont désintéressés de ce rôle ou ont pris leur retraite « fédérale ».

Au niveau AURA, certains départements n'ont plus de médecins fédéraux et d'autres n'en ont plus que sur le papier.

Certains comités ou responsables de clubs m'ont même contacté en me demandant de trouver des médecins fédéraux sur leurs territoires...ce qui est bien évidemment impossible.

Il est évident que je ne suis pas en mesure d'appeler chacun des 6200 médecins de la région AURA pour devenir médecins fédéraux.

Nous avons décidé avec les autres responsables de CMPR de procéder d'une manière plus réaliste : Seuls les CODEP, les clubs et les SCA peuvent connaître des médecins sur leur territoire qui pourraient être intéressés pour devenir médecins fédéraux ou médecins consultants (ne remplissant pas toutes les conditions pour être médecins fédéraux, mais pouvant participer au suivi et aux conseils des plongeurs, en particulier s'ils sont spécialistes).

A plusieurs reprises j'ai demandé vainement aux clubs de me donner les coordonnées des médecins qui fréquentent leurs clubs pour pouvoir les contacter pour échanger avec eux, leur expliquer quel rôle ils peuvent avoir, de médecin fédéral impliqué à médecin consultant, compétent, mais pas forcément pratiquant assidu.

La balle est donc maintenant dans les mains des CODEPS, des clubs, des SCA et les futurs médecins fédéraux ou consultants seront ceux dont ils me communiqueront les coordonnées et que je contacterai aussitôt et qui accepteront de nous rejoindre.

La liste des médecins figurants sur le site est obsolète et pour l'actualiser, il est indispensable que ma demande soit suivie d'effets.

Il est également nécessaire pour que je puisse remplir ma fonction :

- Que le statut du président de la CMPR soit éclairci et, en particulier qu'il soit élu par les clubs et non pas « par ses pairs » (il n'y en a plus beaucoup et je n'ai que peu de coordonnées).
- Que le président de la CMPR dispose d'une adresse mail AURA
- Qu'il ait un accès au site de la CMPR pour actualiser les listes, avec l'aide technique nécessaire d'une personne du comité

Le Président de la Commission Régionale Médicale : **Charles MERCIER-GUYON**